

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Masters de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) comme suit :

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Mention : MEEF 1^{er} degré
Parcours : Tous

Olivier RIVIERE, Président du jury, PRCE
Frédéric DANA, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Nadia LIRIS, PE
Betty FAURE, PE
Raphaël COUDERT, PRAG
Julien TAILLARDAT, PRAG

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Mention : MEEF « Enseigner dans le second degré »
Parcours : Tous

Josiane MOREL, Président du jury, PRAG
Marianne WOOLLVEN, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Bernard BARBARIN, MCF
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Alex ESBELIN, MCF
Yanick HEURTEAUX, PU
Frédéric LOIZEAU, PRAG

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Mention : MEEF Encadrement Educatif
Parcours : Conseiller principal d'éducation

Marianne WOOLLVEN, Président du jury, MCF
Josiane MOREL, Vice-président du jury, PRAG

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Bernard BARBARIN, MCF
Didier CORDEROT, MCF
Frédéric DANA, PRAG
Alex ESBELIN, MCF
Yanick HEURTEAUX, PU
Frédéric LOIZEAU, PRAG

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Sciences de l'Éducation
Parcours : Tous

Guillaume SERRES, Président du jury, MCF
Grégoire COCHETEL, Vice-président du jury, PE

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Frédéric BOISSONNET, PRCE
Sylvie CEBE, MCF
Sylvie DOZOLME, PRAG
Evald MAILLET, PE
Serge THOMAZET, MCF
Nathalie MASSEUX, MCF

1^{ère} et 2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Santé publique
Parcours : Education à la Santé des enfants, adolescents et jeunes adultes

Franck PIZON, Président du jury, MCF
Emmanuelle ZOLELIO, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Evelyne BERTRAND, PE
Marie Sophie CHERILLAT, Enseignant contractuel
Philippe CURY, PRAG
Marie-Ange GRONDIN, Enseignant contractuel
Didier JOURDAN, PU

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/01/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

23 JAN. 2018

- Publié le

23 JAN. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.